



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N° 2 du 1<sup>er</sup> avril 2022

## **FLASH-INFOS FINANCES LOCALES**

### Mise en ligne de la répartition de la DGF le 1<sup>er</sup> avril 2022

Retrouvez les montants de DGF sur le site de la DGCL

[www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations\\_en\\_ligne.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php)

et

sur le site des services de l'État dans l'Aisne

[www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales-et-intercommunalite/Finances-locales/Finances-locales](http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales-et-intercommunalite/Finances-locales/Finances-locales)

Date limite de vote des budgets primitifs et des taux d'imposition fixée au 16 avril 2022 avec une transmission au représentant de l'État sous 15 jours

### Les délibérations fiscales

Afin de sécuriser la prise en compte des délibérations relatives à la fiscalité locale par les services de l'État, il convient d'envoyer vos délibérations fiscales à la fois aux services préfectoraux et aux services de la fiscalité directe locale de la DDFIP.